

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
 PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
 Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
 RÉCLAMES — 50
 La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir. } Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 17 Novembre.

Le centre droit sénatorial est en ce moment sollicité de droite et de gauche de la façon la plus active. Le rôle prépondérant que ce groupe est appelé à jouer explique l'importance que l'on attache des deux côtés aux opinions de ses membres.

Par la force des choses, le centre droit est devenu l'arbitre de la situation; il semble donc qu'il pourrait et qu'il devrait faire connaître à tous le programme auquel il entend subordonner sa conduite.

En agissant ainsi, le centre droit sauvegarderait tous les intérêts en jeu.

Il pourrait, en effet, en se maintenant sur le terrain constitutionnel, faire savoir nettement :

1° A la droite :

Quelles sont les garanties libérales nécessaires pour qu'il puisse prêter son appui au gouvernement;

2° A la gauche :

Quelles sont les garanties conservatrices exigées par lui pour qu'il retire son appui au cabinet.

De la sorte, tout malentendu cesserait, et la crise aurait la solution pacifique que les intérêts menacés réclament si impérieusement.

En effet, ce qu'il y a de plus triste dans la crise actuelle, c'est qu'en réalité on se bat dans les ténèbres, — et pour des mots qui n'ont aucune signification pratique.

Nous sommes pour la résistance à outrance, disent les uns; nous sommes pour la soumission absolue, disent les autres. Mais personne ne dit ce qu'il faut entendre par ces mots, résistance ou soumission.

Il appartient au centre droit de jeter un peu de jour dans ces ténèbres, et de formuler un programme aussi clair, aussi net que possible, sur lequel on pourra discuter, négocier et s'entendre, au lieu de s'agiter dans le vide, ainsi qu'on le fait depuis plusieurs jours.

Malheureusement, ce sont les hommes de parti pris qui l'emportent presque toujours sur les hommes modérés; ce sont les violents qui triomphent et les tolérants qui sont vaincus, à Paris .. comme dans le Lot.

On lit dans la France :

On s'entretient, dans les couloirs de la Chambre et du Sénat, d'un incident qui fera le tour de la presse européenne.

M. Pallain, ancien directeur du personnel du ministère des finances, causant avec M. le vicomte Emmanuel d'Harcourt, exprimait l'avis que le gouvernement s'était montré trop raide dans ses rapports avec les libéraux des deux Chambres, et s'étonnait que l'Élysée n'eût point fait appel à M. d'Audiffret-Pasquier.

— Si nous en sommes là, aurait répondu M. d'Harcourt, si la crise a pris ce caractère aigu, c'est précisément à M. d'Audiffret-Pasquier qu'il faut s'en prendre. Il a refusé par deux fois de former un cabinet.

M. Pallain, fort étonné, fit part du propos tenu par M. d'Harcourt au principal intéressé, c'est-à-dire à M. d'Audiffret-Pasquier lui-même.

Un instant après, le président du Sénat, rencontrant M. d'Harcourt, lui demanda comment il pouvait colporter de pareilles nouvelles : « Vous savez fort bien, aurait-il ajouté, qu'on ne m'a jamais offert le ministère, et vous en êtes satisfait; car vous n'ignorez pas que mon premier acte eût été de congédier le personnel bonapartiste que vous traînez après vous. »

REVUE DES JOURNAUX

On lit dans le Temps :

On met les paroles suivantes dans la bouche d'un des membres marquants du centre droit : « Vous parlez de résistance, aurait dit M. Bocher dans la réunion des sénateurs de droite de jeudi dernier, mais quels sont vos hommes, quels sont vos moyens et quel est votre but? De deux choses l'une, ou ce mot de résistance est un mot qui n'a pas de sens, ou c'est un mot plein d'intentions criminelles. »

Quelles sont ces intentions? ou pour nous servir d'un terme moins accusateur, quelles sont les conséquences de la résistance à laquelle le gouvernement semble se préparer?

Le gouvernement a la Chambre contre lui; il ne saurait donc s'appuyer sur elle. S'étant mis en hostilité avec la majorité, il ne peut s'attendre à voir ses mesures accueillies par cette majorité, il ne peut engager avec elle de discussion utile, et il est condamné à gouverner sans elle.

Une fois sur cette pente, on ne s'arrête pas. Gouverner sans la Chambre, c'est gouverner contre elle. On a d'ailleurs eu soin de nous en prévenir il y a déjà longtemps, en nous disant qu'on s'appuierait sur le Sénat. On cherchera donc à renverser le rôle que notre Constitution et toutes les Constitutions ont assigné au pouvoir modérateur. D'une Assemblée de contrôle et de révision, on essaiera de faire une assemblée d'initiative.

Mais on ne s'attardera pas non plus à ce jeu. Le concours de la Chambre restera aussi nécessaire pour faire des lois, que le concours du Sénat l'est en temps ordinaire à la Chambre, et ce concours manquerait au Sénat. On précipitera donc le dénouement qu'on a eu en vue dès le premier jour, et l'on se présentera devant le Sénat avec la demande d'une nouvelle dissolution de la Chambre.

Si nous avons l'air d'écrire froidement ces mots, c'est qu'il faut bien parler de ce qui est dans toutes les bouches, de ce qui est devenu aux yeux de tous le terme inévitable de la politique de gouvernement. Il ne faut pas s'y tromper, pourtant : une nouvelle dissolution serait un attentat à la Constitution, — non pas à la lettre, nous le savons, mais à ce qui est tout aussi sacré que la lettre, à ce qui ne saurait être séparé, à ce qui n'est pas moins placé sous la garantie de la loyauté du président de la République; une seconde dissolution serait une violation de l'esprit de la Constitution.

Une dissolution n'est autre chose qu'un appel à la nation, destiné à obtenir l'expression de

sa volonté. Cette volonté une fois connue, il n'y a plus qu'à s'y conformer. Et quand les sentiments d'un peuple se sont-ils exprimés avec plus de clarté que dans les élections que nous venons de traverser, sous une effroyable pression administrative, en face de l'affiche blanche du gouvernement? Convoquer la France, dans ces circonstances, à de nouvelles élections, ce serait trahir le dessein de peser d'une manière encore plus odieuse sur les votes. Une seconde dissolution ne pourrait avoir qu'un sens : des élections faites avec l'état de siège, mesure qui excède les droits du pouvoir exécutif.

* * *

On lit dans le *Moniteur universel* :

Comme on pouvait l'attendre d'un esprit aussi modéré, M. Léon Renault a fait tout ce qui dépendait de lui pour atténuer la gravité de la proposition Albert Grévy. Nous ne dirons pas qu'il ait complètement réussi; nous ne dirons pas qu'il nous ait rassurés sur les conséquences que peut avoir, sur les complications de toute nature que doit entraîner cette vaste enquête à laquelle la majorité de la Chambre des députés prétend procéder; il n'est pas toujours au pouvoir des hommes qui ordonnent ou font exécuter de pareilles mesures d'en limiter les effets; et l'orateur d'hier sera peut-être très-prochainement l'un des premiers à regretter d'avoir approuvé cette résolution grosse de périls; mais en attendant, nous devons constater les louables efforts qu'a faits M. Léon Renault pour lui enlever son caractère révolutionnaire, en même temps que les déclarations très-correctes, très-constitutionnelles qu'il a répétées à plusieurs reprises du haut de la tribune.

La plus importante de ces déclarations, c'est assurément celle qui concerne l'irresponsabilité du Maréchal. On avait pu supposer, d'après un passage de la proposition Albert Grévy, d'après cette menace d'atteindre tous ceux qui ont pris une part quelconque à la dernière campagne électorale, « *quels qu'ils soient*, » que les gauches avaient l'intention de mettre en cause jusqu'au Président de la République. M. Léon Renault nous a donné l'assurance que ni lui ni ses amis n'avaient cette pensée : « Entendez bien, a-t-il dit, que c'est exclusivement aux ministres que je m'en prends, parce que je reste sur le terrain de la Constitution, parce que nous ne nous en écarterons pas, quoi qu'on prétende et quoi qu'on fasse. »

C'est encore quelque chose de fort sage et de fort honorable que cette résolution si hautement témoinnée par M. Léon Renault de « rester sur le terrain de la Constitution, » de vouloir, comme il l'a dit dans un autre endroit de son discours, « la Constitution tout entière » de « ne faire appel à aucun des pouvoirs organisés par cette Constitution pour écraser les autres. » Autant d'excellentes promesses, autant de solennels engagements que nous nous empressons d'enregistrer avec le sincère désir que celui qui les a formulés n'ait jamais le chagrin de se voir démenti par les événements.

Oui, nous en sommes convaincus c'est de la meilleure foi du monde que M. Léon Renault exprime le vœu de rester sur le terrain de la Constitution et de n'attenter aux droits d'aucun des pouvoirs établis par elle. Il a parlé en ter-

mes fort respectueux du président de la République et du Sénat, et des légitimes prérogatives de l'un et de l'autre. Mais, bien qu'il pût être considéré comme l'interprète des *dix-huit*, le langage que tiennent d'ordinaire la plupart des autres membres de ce comité est tellement en contradiction avec ces bonnes paroles, que nous craignons bien que plus d'un n'ait, en ce moment-là, désavoué tout bas l'orateur.

M. Léon Renault nous a promis que la Chambre examinerait « sans emportement, sans passion », les faits qui lui seraient révélés par l'enquête. Il souhaite certainement qu'il en soit ainsi; mais qui lui répond que tous ses collègues seront toujours aussi raisonnables, aussi équitables que lui? Il a ajouté que lorsque la commission aurait terminé ses travaux, elle proposerait à la Chambre « toutes les résolutions que celle-ci peut prendre *dans la limite de son droit* »; mais qui se chargera de marquer cette limite? et qui pourra empêcher que lors même que cette limite serait nettement tracée, elle ne fût impunément franchie par une Assemblée disposée à se croire toute-puissante, à se regarder comme l'unique émanation de la souveraineté nationale?

L'enquête, telle que l'honorable orateur du centre gauche nous l'a décrite, l'enquête se renfermant dans les bornes de la justice et dans les limites de la Constitution, l'enquête ne portant atteinte ni aux droits du pouvoir exécutif ni aux prérogatives du Sénat, ni aux légitimes intérêts de la minorité, serait sans doute assez inoffensive; mais elle serait inutile, elle serait impossible; en un mot, elle ne serait pas; car, ne satisfaisant aucun des désirs de ceux qui, en ce moment, la proposent, personne ne la réclamerait plus.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

Séance du 14 novembre.

Pour donner une idée des violences de cette séance, que nous avons analysée avant-hier, nous reproduisons la dernière partie :

M. Jules Ferry : Notre République est parlementaire. M. Laboulaye, le rapporteur de la Constitution, l'a dit.

C'est le droit de dissolution qui la caractérise. Et ce droit serait un non-sens, si ce n'était pas un appel à la nation. Cela a été dit à la tribune du Sénat et de la Chambre, cela a été dit dans un Message du 6 janvier 1875. Et on prétend aujourd'hui dire au pays : Nous vous consultons, mais si vous répondez mal, nous n'en tiendrons pas compte. (Applaudissements à gauche.)

Le pays aurait été digne d'être chatié s'il s'était incliné devant cette menace. (Applaudissements à gauche.)

Dans vos feuilles nous lisons des appels au coup d'Etat; les parquets de M. de Broglie les voient passer sans sourciller, alors qu'ils ramassent la moindre parcelle de nos circulaires électorales.

Le coup d'Etat, le vrai coup d'Etat, c'est la deuxième dissolution dont vous nous menacez. (Applaudissements à gauche.)

Ce serait la fin même de la Constitution, du régime parlementaire et de la paix publique.

S'il était tenté, ce serait le coup d'Etat de l'hypocrisie, de la fourberie, de la lâcheté; coup d'Etat non moins coupable, non moins hasardeux que l'autre, car, je vous le dis en vérité : la France ne

le subirait pas.

La France ne subira ni coup d'Etat à ciel ouvert, ni coup d'Etat hypocrite et détourné, parce qu'elle est souveraine, parce qu'elle est une nation sage. (Applaudissements à gauche. — Interruptions à droite.)

M. le président : L'impression qui s'est produite de ce côté (la droite) est inconvenante et attentatoire à la nation dont l'orateur faisait l'éloge. (Vifs applaudissements à gauche et au centre. — Réclamations à droite.) C'est quand M. Ferry parlait de l'attitude de la France depuis six ans que cette manifestation s'est produite. (Où ! oui ! à gauche.)

M. Jules Ferry : Disons hautement, franchement, parce que l'Europe nous écoute, que ce peuple est admirable depuis six ans. (Applaudissements à gauche.)

Il s'est fait, dans l'esprit de la démocratie française, une transformation profonde; elle était révolutionnaire; elle est devenue politique. (Très bien ! très bien ! à gauche.) Elle ne croit plus qu'au droit, du suffrage universel. (Applaudissements à gauche.)

M. Laroche-Joubert : Et la Commune !

M. le président : Quel rapport y a-t-il entre la Nation et la Commune ?

M. Jules Ferry : C'est injurieux pour la nation !

Ce peuple a été pris depuis six ans d'un culte nouveau, sincère, réfléchi, pour la légalité. (Applaudissements à gauche.) Depuis six mois, ces vertus nouvelles, vous les avez fortifiées; depuis six mois, vous avez atteint le pays dans ses droits les plus essentiels. Oui, pour le service de vos intérêts politiques (applaudissements à gauche), vous avez créé une situation économique qui se traduira, si elle dure huit jours, par cent mille ouvriers jetés sur le pavé. (Nouveaux applaudissements à gauche.)

Où ! l'Angleterre, ce pays de l'ordre légal, qui si souvent nous a dédaignés, elle nous admire aujourd'hui. (Très bien ! à gauche. — Rires à droite.)

Un des chefs du parti libéral anglais, M. Forster, disait avant-hier : « Nos sympathies sont vivement excitées par la lutte de la France pour la liberté. Tous les Anglais croient que si la cause de la liberté nationale réussit à triompher en France, elle assurera à l'Europe une paix durable. »

Et quand la démocratie croit enfin recueillir le fruit de sa patience, vous proposez de récuser son verdict.

Ah ! prenez garde ! si vous avez affaire à une démocratie sage, vous avez affaire aussi à une démocratie qui a du sang dans les veines (interruption à droite); prenez garde de lui faire croire que ses nouvelles mœurs politiques sont une duperie ! A cette démocratie que hantait le souvenir glorieux de la Convention nationale, nous avons fait accepter, aimer les deux Chambres, le Sénat, et vous allez vous insurger contre elle et la menacer d'une seconde dissolution !

Oh ! Messieurs, prenez garde à ce que vous allez faire. (Applaudissements à gauche.)

Si la sagesse de l'autre Chambre ne nous préserve pas, si l'on joue la Constitution à pile ou face, et, avec la Constitution, la patrie et la paix publique (applaudissements à gauche); si l'y a des hommes qui, acharnés au pouvoir (nouveaux applaudissements), tentent d'acculer le président de la République à un coup d'Etat; si l'y a des hommes qui, pour maintenir 86 préfets, risquent le salut de la France, qu'ils soient connus, dénoncés par ma faible voix à l'histoire et à la postérité (vifs applaudissements à gauche); à moins toutefois qu'il ne leur soit impossible, comme je l'espère, de se dérober à la justice de leurs contemporains ! (Applaudissements répétés à gauche.) — L'orateur, en retournant à son banc, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.)

M. Spuller : Pendant le discours de M. Ferry, une interruption est partie de la droite. Il a été dit qu'une dépêche lue par M. Ferry avait été envoyée à un journal étranger par un rédacteur de la République française.

J'oppose une dénégation formelle à cette calomnie, dont je connais l'origine. Elle a pour la première fois été produite par un journal officieux. Nous y avons alors opposé le plus formel démenti dans notre journal; ce démenti n'a pas été relevé, je le renouvelle encore une fois à l'adresse de tous ceux qui reproduisent des calomnies dignes de la presse officieuse. (Applaudissements à gauche.)

M. Robert Mitchell : Je suis l'auteur de l'interruption. La calomnie, s'il y a calomnie...

M. Allain-Targé : Je vous défends d'en douter. (Bruit.)

M. Robert Mitchell : Je me permets d'en douter, même devant votre affirmation. (Exclamations.)

M. Allain-Targé : M. Robert Mitchell se met en dehors des règles parlementaires vis-à-vis de nous et nous donne le droit de lui imposer un démenti formel.

M. le président : Monsieur Allain-Targé, vous avez dit une parole qui ne devrait jamais se faire entendre dans cette Chambre. Je vous rappelle à l'ordre.

M. Robert Mitchell : La calomnie doit être renvoyée à son auteur. Il a été question pour la

première fois des correspondances envoyées par un rédacteur de la République française à des journaux prussiens dans le procès d'Arnim.

Vous pouvez démentir le fait si vous voulez; personne n'acceptera votre démenti. (Bruit prolongé.)

M. Gambetta : Il n'est pas vrai et n'a jamais été vrai qu'à aucun moment de l'existence du journal dont on a parlé, il y ait eu entre lui et les organes de la presse étrangère, quelle que soit leur opinion, la moindre correspondance, la moindre entente. C'est là une déclaration que je fais, non pour ceux qui viennent apporter de tels faits dans cette enceinte, mais pour mon pays et la dignité de la cause que je sers. (Applaudissements à gauche.)

Voix diverses : A demain ! — Non ! — Si !

M. le président : Avant de consulter la Chambre sur le renvoi à demain, je ferai remarquer à M. Mitchell que, s'il ne s'était pas permis une de ces interruptions dont il est si prodigue, cet incident fâcheux n'aurait pas eu lieu. (Très bien ! très bien !)

* * *

Séance du jeudi 15 novembre.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le général Berthaut, ministre de la guerre, dépose des projets de loi relatifs à l'administration de l'armée, à l'avancement des sous-officiers et à la modification de la loi du 13 mai 1875.

M. le duc Decazes dépose des projets de loi relatifs à une convention consulaire entre la France et la Grèce, à un traité d'extradition entre la France et la Grande-Bretagne, à une convention de chemins de fer entre la France et la Belgique.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de M. Albert Grévy.

M. le duc de Broglie, président du Conseil, dit qu'il abordera le débat avec le calme qui convient à des hommes encore dépositaires du pouvoir et bientôt peut-être accusés.

Le cabinet actuel est resté pour répondre aux attaques dont il est l'objet, et n'a pas voulu chercher un autre terrain dans une enceinte privilégiée. (Très-bien ! à droite.)

Quand ce devoir sera rempli, le maréchal verra ce qu'il aura à faire. Si on peut lui dire qu'un ministère, dans lequel entreraient M. Louis Blanc et M. Léon Renault, serait en état de formuler un programme commun, la voie parlementaire sera ouverte. S'il en est autrement, la boussole parlementaire sera singulièrement troublée et il faudra chercher ailleurs les bases d'une solution.

M. le président du Conseil accepte donc la discussion. Il accepte la mise en accusation avec les garanties de la justice. Mais il ne peut accepter une enquête qui n'est qu'une mise en accusation sans formes judiciaires, tendant à confier l'instruction à l'accusateur. Après avoir récuser le Sénat pour l'enquête, on le récuserait pour le jugement, et l'on arriverait à cette monstrueuse confusion de la justice et de la politique qui a déjà déshonoré d'autres Assemblées. Que le nouveau Comité du salut public réfléchisse à cette conséquence. (Très-bien ! à droite.)

Au lendemain d'une lutte ardente, ouvrir une enquête partielle dont le caractère est indiqué d'avance par les considérants de la proposition, ce serait partager chaque commune de France en délateurs et en suspects. (Applaudissements à droite.) Tant que le ministère sera au pouvoir, il ne donnera aucun concours à cette enquête.

Le ministère qui lui succèdera, fera de même s'il a quelque souci du repos public. (Très-bien ! à droite.)

Il n'y a pas en France que des questions de parti ou des formes politiques. Il y a aussi des questions qui touchent aux fondements mêmes de la société. Il s'agit de savoir si la France subira le joug et l'esprit révolutionnaire et radical qui n'est pas moins dangereux aujourd'hui qu'autrefois, parce qu'il préfère aux victoires de la force les résultats du scrutin obtenus de l'égarement public par la fraude et la calomnie. (Applaudissements à droite.)

On affecte de dire que la crainte du radicalisme n'est qu'un prétexte; ce semble être l'opinion de M. Léon Renault lui-même qui, lorsqu'il était préfet de police, ou directeur de la sûreté générale, n'avait jamais assez de menées révolutionnaires à signaler et montrait autant de sévérité qu'il montre aujourd'hui d'indulgence pour le parti radical. (Applaudissements à droite.) Il est naturel que le ministère passe légèrement sur la question politique pour arriver à la question sociale qui lui paraît urgente; il est naturel aussi que lorsqu'on se réoccupe avant tout de la question politique, on écarte, sous un drapeau commun des hommes comme M. Léon Renault, M. de Marcère et M. Louis Blanc — bientôt M. Bonnet-Duverdier. L'histoire dira laquelle de ces deux alliances est la plus scandaleuse. (Applaudissements à droite.)

L'irresponsabilité du chef de l'Etat est surtout une théorie de la monarchie constitutionnelle; mais quand le chef de l'Etat est électif, il est naturel qu'il représente surtout le parti qui l'a élu; on comprend combien il lui serait difficile en arrivant au pouvoir de renier ses amis, d'arracher ses opinions de son cerveau, et son cœur de sa poitrine. L'orateur avait signalé cette difficulté à l'Assemblée nationale lors de la discussion de la

Constitution et annoncé que l'on ne trouvera ici mais le maréchal de Mac-Mahon du côté du radicalisme. (Applaudissements à droite.)

On ne trouvera jamais de président de République plus conciliant que M. le maréchal de Mac-Mahon. Dans le choix des ministres pendant dix-huit mois, il a eu pour ministres des hommes qui lui étaient hostiles dont quelques-uns même l'avaient attaqué. Il s'est arrêté quand il a vu qu'on l'entraînait dans les voies de radicalisme.

Alors, il a changé ses ministres par un acte personnel qui est nécessaire, car on ne peut rendre responsable d'un changement de ministère, ni le ministre qui s'en va, ni le ministre qui arrive. Quant aux actes accomplis depuis lors, le ministre en accepte la responsabilité devant l'histoire, la responsabilité publique et même la responsabilité pénale. (Applaudissements à droite.) Tout ce qu'il a fait a été légal. On ne peut rien lui reprocher qui ressemble à cette menace de refus du budget par laquelle on veut asservir le Pouvoir exécutif, ni à cette hypothèse qui a été formulée hier et qui semble contenir un appel à l'insurrection. Que ceux qui ont pu y songer y prennent garde, la répression les atteindrait et, à supposer qu'ils réussissent, ils doivent savoir que le 31 octobre n'est pas loin du 4 septembre. (Applaudissements à droite.)

En ce qui concerne les fonctionnaires, il n'y a pas une révocation qui n'ait été murement pesée, pas une n'a eu pour objet de presser sur la conscience des fonctionnaires ou de leur demander un concours actif. On n'a réprimé que l'hostilité déclarée. Il est clair en effet qu'un fonctionnaire agit sur les citoyens à raison de sa fonction, et aucun gouvernement ne peut être assez dupe pour laisser tourner contre lui l'influence qui émane de lui.

L'opposition, au contraire, menaçait les fonctionnaires de représailles, on se servait de la révocation future comme moyen d'intimidation, on invoquait aussi la responsabilité des fonctionnaires. On constituait ainsi les plus humbles fonctionnaires juges de la légalité des actes qui leur étaient prescrits par leurs supérieurs. (Applaudissements à droite.) Est-il possible de gouverner avec une doctrine pareille; n'est-ce pas la fin de toute société régulière et de toute hiérarchie administrative. Pendant que le Gouvernement usait de ses droits légitimes, l'opposition employait des procédés révolutionnaires.

On ajoute que ce sont les adversaires du Gouvernement qui ont été victimes de la calomnie, tandis que des calomnies infâmes étaient dirigées contre l'honneur politique et privé des ministres et du Chef de l'Etat lui-même. Partout les conservateurs ont été accusés de vouloir rétablir les droits féodaux, la dîme et l'inquisition, cela a été dit jusque dans le collège où se portait M. Léon Renault.

M. Léon Renault dit que cela est parfaitement inexact. (Applaudissements à gauche.)

M. le président du Conseil fait remarquer qu'il n'accuse pas M. Léon Renault de l'avoir fait, mais il affirme que cela a été fait là et dans toutes les circonscriptions.

Une autre calomnie a été répandue partout, c'est la calomnie sur la guerre. S'il y a un besoin universel en France, c'est celui de jouir de la paix. Sans doute, nos malheurs ont laissé des regrets et il peut y avoir des gémissements sur la situation du Souverain Pontife, mais quand le Gouvernement a invité les auteurs de ces plaintes à les confirmer, ils se sont tus au premier mot. Alors on a commencé par dire qu'il y avait un parti clérical qui voulait la guerre pour le rétablissement du pouvoir temporel. On a dit que les puissances étrangères étaient en droit de s'en alarmer. On a publié des articles à l'étranger en exportant ainsi la calomnie que d'autres se chargeaient de réimporter. (Applaudissements à droite.)

Voilà comment on a persuadé aux électeurs que les élections conservatrices seraient le prélude de la guerre, et quand on songe que les auteurs de ces calomnies sont ceux qui, en 1871, refusaient la paix à la France dans un intérêt de parti; quand on songe que ce sont les outranciers de la guerre qui se sont transformés à vue d'œil en pacificateurs à tout prix (Applaudissements à droite), que ce sont eux qui ont, avec les feuilles allemandes des rencontres de langage si surprenantes qu'on se demande ce que deviendrait la patrie si elle tombait entre leurs mains. (Nouveaux applaudissements.) Pour dissiper cette calomnie, tous les moyens légaux ont été employés et l'on peut regretter qu'il n'y en ait pas en davantage.

L'orateur aurait voulu épargner à la France, cette humiliation qu'elle ressent pour la première fois d'avoir vu intervenir dans ses délibérations intérieures, la pression vraie ou supposée de l'étranger. (Applaudissements à droite.)

Jamais dans les élections, on ne s'était servi de la crainte de la guerre. C'est, en effet, quand un pareil état se prolonge, le symptôme de la décadence. Cependant cette calomnie s'est répandue; on a réussi à précipiter vers le scrutin des masses affolées alarmées sur leurs intérêts.

M. Gambetta : Vous injuriez la France. (Applaudissements à gauche.)

M. le Président du Conseil ajoute que maintenant on peut faire l'enquête. Comme membre du Gouvernement, il proteste au nom de la loi, comme citoyen, il s'inscrit en faux contre les

résultats de cette enquête, devant l'équité de l'histoire et le jugement du Pays. (Applaudissements répétés à droite.)

M. Gambetta dit que si jamais la proposition d'enquête a rencontré un argument en sa faveur, c'est dans l'habile et perfide discours qu'on vient d'entendre, et on y sent l'opiniâtreté de résistance d'une certaine politique contre la volonté du Pays, qui aspire depuis sept ans à se débarrasser du réseau d'intrigues qui l'entoure.

En 1876, on disait que la France avait été déterminée par l'abus qu'on avait fait du nom du Maréchal, on prétend aujourd'hui que les élections de 1877 se sont faites sous la pression de la terreur. C'est encore une équivoque et un mensonge que l'on cherche, pour faire croire que c'est la peur de la guerre qui a envoyé à la Chambre la majorité actuelle. (Applaudissements à gauche.) Cet article n'est pas plus loyal que le premier, et s'il amenait une nouvelle dissolution, il aurait encore le même résultat.

La vérité est que le 16 mai, une minorité s'est emparée du pouvoir, s'est abusivement servi du nom du Maréchal au risque d'accumuler les problèmes les plus redoutables. (Applaudissements à gauche.) Elle a arraché au Sénat un vote dont elle a largement exploité le bénéfice pendant cinq mois, fermant la bouche à ses adversaires, parlant seule au pays par des brochures infâmes, par des journaux subventionnés. Et où a-t-elle pris l'argent pour cela ? (Applaudissements à gauche.)

Elle a jeté le clergé dans la lutte électorale et transformé les ministres de Dieu en agents ministériels (nouveaux applaudissements); et au prix de tous ces efforts elle a gagné quarante sièges par la fraude et le vol. (Applaudissements à gauche. — Interruptions à droite.)

M. le Président invite l'orateur à s'expliquer.

M. Gambetta dit qu'il préfère retirer le mot qu'il a prononcé. Ce mot est prématuré, et l'enquête en donnera la preuve. (Bruit.)

M. le baron Dufour : Commencez par rendre vos comptes avant d'appeler les autres voleurs.

M. Gambetta dit que ses comptes sont rendus et qu'il défie les ministres de lui faire un procès en reddition de comptes. (Applaudissements à gauche.)

L'orateur, sur l'invitation de M. le Président, retire purement et simplement le mot qu'il avait prononcé, et ajoute que le ministère a exploité contre la Nation le fantôme de programmes socialistes dont on ne trouve le détail que sous les plumes stipendiées du ministère de l'intérieur. (Applaudissements à gauche.)

Et comment qualifier cette production immonde qui s'est étalée sur tous les murs et dont personne n'a osé prendre ici la défense devant la réprobation qu'elle soulève. (Applaudissements à gauche.) On n'aurait pas dû perdre de vue qu'un Gouvernement qui se respecte doit respecter ses adversaires, et ne s'abaisse jamais à faire de la presse publique un moyen de diffamation.

L'orateur traitera devant la commission d'enquête le tombereau des infamies qu'on a déversées sur lui. Dans l'Est, on l'a présenté comme l'agent de l'étranger; dans l'Ouest, comme le partisan de la guerre à outrance; on l'a présenté comme l'antagoniste du Maréchal; comme si de pareils procédés ne donnaient pas la plus triste idée de ce qu'on est capable de faire soi-même. (Applaudissements à gauche.)

Un pareil plébiscite n'était pas possible, l'orateur n'en accepte ni l'honneur ni l'indignité. Simple citoyen, il ne veut que travailler dans la mesure de ses forces et de son intelligence au succès de son parti. (Applaudissements à gauche.)

Il y a, sans doute, des nuances dans le parti républicain, on n'y est pas assujéti à une discipline étroite; il y a des aspirations différentes, mais il n'y a pas pour cela plusieurs Républiques. On sait dans le parti républicain, s'astreindre au respect de la volonté nationale, et si toutes les fractions du parti sont unies, c'est que le Pouvoir est aux mains de l'ennemi; (Applaudissements à gauche) mais on saura toujours se conformer à la volonté de la majorité.

On disait hier, qu'il y a au-dessus de la loi, la conscience nationale, que le ministère respecte l'une et l'autre. (Nouveaux applaudissements.) Le suffrage universel est tout dans ce pays, il est le maître, et les ministres actuels ne sont que des serviteurs insurgés contre le droit.

La théorie des deux contre un n'a aucun sens.

Il y a deux Chambres que l'orateur a contribué à faire établir et qu'il contribuera à maintenir contre ceux qui pensent tout perdre. Il y a aussi un Pouvoir exécutif qui n'est pas, à proprement parler, un pouvoir, mais qui a des prérogatives.

Le Parlement et le Pouvoir exécutif ne sont pas des pouvoirs, mais des organes du suffrage universel. (Applaudissements à gauche.)

Où comme on l'a dit, il y a une dissidence profonde. M. le président du Conseil, en dépit du mouvement des esprits, est resté un ennemi de la démocratie, un aristocrate. (Applaudissements à gauche.)

L'orateur n'est pas un homme de classes, mais il est un homme de son temps, et le président du Conseil a perdu cette tradition. Il s'est fait l'exécuteur du parti bonapartiste et a essayé de se faire un nom parmi les opérateurs électoraux du Bas-Empire. (Applaudissements à gauche.)

L'orateur cite un écrit dans lequel M. le duc de Broglie critiquait la candidature officielle et conseillait à la France de ne donner ni son argent, ni ses enfants, avant d'avoir elle-même consenti à l'impôt et à la guerre (Applaudissements à gauche.) Une circulaire, écrite pendant les dernières élections, présentait la réélection des 363 comme devant avoir pour conclusion la suppression de l'armée et de toute force répressive. (Exclamation à gauche.) Cette criminelle suggestion a pour objet d'aliéner à la majorité républicaine, un concours, des sympathies, qui lui sont acquises. Ce qui se cache derrière ce langage, c'est l'arrière-pensée d'un coup de force dont l'idée ne peut venir qu'à des ennemis de la Patrie. N'est-il pas temps de mettre à jour toutes ces menées criminelles pour pouvoir les dénoncer à la justice, et donner à la conscience publique la satisfaction de voir que pour avoir détenu le pouvoir on n'est pas au-dessus des lois. (Applaudissements à gauche.)

On a répandu dans la gendarmerie des allégations mensongères. On s'est livré sur toute la surface du territoire à des actes qui appellent l'enquête. On n'empêchera ainsi ni sur l'autorité judiciaire, ni sur celle du Sénat. On dénoncera à la justice les actes délictueux ou criminels.

La Chambre, en faisant cette enquête, reste dans ses attributions législatives; et, quand on cherche à la présenter comme tendant à se transformer en Convention, on veut abuser des esprits timides et ignorants. Ce qui serait grave, ce serait de prétendre mettre le Sénat au-dessus du suffrage universel. S'il s'arrogeait le droit de prononcer une seconde dissolution, c'est lui qui serait une Convention; une Convention blanche. (Applaudissements à gauche.)

Ceux qui ont fait la Constitution comme conservateurs et comme libéraux, l'orateur les abjure de prendre en main la cause de la liberté, et d'avoir enfin raison d'un Cabinet qui a, non pas l'ambition, mais la glotonnerie du Pouvoir. (Applaudissements à gauche.)

M. le général Berthaut, ministre de la guerre, dit qu'il n'a adressé aucune circulaire à la gendarmerie.

M. Gambetta dit que c'est un chef d'escadron. M. le ministre de la guerre est incapable d'avoir écrit une pareille circulaire.

DECLARATION DU MINISTRE DE LA GUERRE

M. le ministre de la guerre ajoute que les devoirs de la gendarmerie sont tracés dans une circulaire de 1854, et que quelque enquête que l'on fasse, on ne trouvera rien que des recommandations de tenir l'armée à l'écart de toute ingérence politique. (Applaudissements et bravos prolongés à gauche et au centre.)

M. Léon Renault dit que M. le président du Conseil a cru pouvoir raconter à la tribune des entretiens avec un fonctionnaire, son collaborateur. Quel dédain M. le duc de Broglie aurait-il pour l'orateur si celui-ci avait porté à la tribune de pareils entretiens et surtout s'il les avait falsifiés. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Cunéo d'Ornano dit qu'au milieu du bruit il a eu l'honneur d'être grossièrement insulté par M. Gambetta.

M. Floquet: Quand on a été ce que vous avez été on ne se présente pas à la tribune. (Bruit.)

M. Cunéo d'Ornano dit que s'il avait affaire à un homme à qui l'on pût, avec quelque chance de succès, demander un autre genre de réparation. (Exclamation à gauche.)

M. le président retire la parole à M. Cunéo d'Ornano.

M. le duc de Broglie, président du Conseil, dit qu'en parlant du zèle de M. Léon Renault il a fait allusion au rapport sur le Comité de comptabilité. Si ce rapport a été falsifié, M. le ministre n'en est pas responsable.

M. Léon Renault répond que M. le duc de Broglie a parlé de lui comme ayant été son préfet de police.

S'il s'agit du rapport sur le Comité de comptabilité, l'orateur y a signalé le péril révolutionnaire et le péril bonapartiste. Le parti révolutionnaire réduit à ses propres forces ne présente aucun danger, et le parti bonapartiste à M. le duc de Broglie pour principal auxiliaire. (Applaudissements à gauche.)

La discussion est close. La Chambre passe à la discussion des articles. Les articles 1, 2, 3 sont successivement adoptés; l'ensemble du projet de résolution est mis aux voix et à la majorité de 320 voix contre 202, sur 522 votants, est adopté.

La Chambre décide qu'elle se réunira demain dans les bureaux pour la nomination de la commission d'enquête.

A 2 heures, séance publique. La séance est levée à cinq heures 20 minutes.

SÉNAT

Nomination de quatre sénateurs inamovibles. Ont obtenu :

- MM. le général de Chabaud-Latour, const. 152 élu
- comte de Greffulhe, constitutionnel. 149 élu
- Lucien Brun, légitimiste. 148 élu

- Grandperret, bonapartiste. 141 élu
- Victor Lefranc, républicain. 137
- Alfred André, républicain. 135
- Vice-amiral Jauréguiberry, républic. 131
- Allou, républicain. 130
- Dumas. 1
- Ch. de Lacombe. 1

CHRONIQUE LOCALE

L'importance des nouvelles politiques nous oblige de renvoyer à mardi plusieurs articles d'intérêt local.

Nous apprenons que la Société des Etudes du Lot soucieuse d'un de ses buts qui est de veiller à la conservation des anciens monuments existant dans le département, vient d'adresser au Conseil municipal de Cahors, demandant que les restes du Portail de Diane, qui existent comme on le sait dans le jardin Je M. Carrié, soient préservés de la destruction. Il serait urgent de prendre quelques mesures à cet égard dans le moment où, par un nouvel aménagement du quartier de la Caserne, le monument dont nous parlons au lieu d'être caché dans une propriété particulière est tout à fait visible du grand boulevard de la ville, et fait en quelque sorte pendant à la tour du pape Jean XXII. Il faudrait donc faire comme pour la *Maison-Carrée* de Nîmes. Acheter le morceau de terrain sur lequel s'élève la ruine que l'on veut conserver et former une place carrée ou demi-circulaire qui donnerait l'accès facile à toutes les personnes qui voudraient contempler ces vieilles ruines unique vestige de notre ancien Divona.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 17 novembre.

Naissances.

- Bouniol, Marguerite-Antoinette, rue Jean XXII.
- Bonnet, Léontine, rue Faydel.
- Calmels, Hippolyte-Antoinette, Place au bois.
- Lacombe, Lucie, rue Daurade.
- Coudere, Jules, à Saint-Henri.

Mariages.

- Pezet, Léon, et Lestrade, Sophie.
- Lagarde, Baptiste, et Magné, Marguerite.

Décès.

- Barthélemy, Juliette, 5 ans, rue Mascoutou.
- Rélihié, Marie, épouse Augar, 76 ans, boulevard, Sud.

CALENDRIER DU LOT. — Novembre.

JOURS	SAINTS	FOIRES.
18 Diman.	D. des P. et s. P.	
19 Lundi.	se Elisabeth.	Beauregard, Belmont. St-Caprais. St-Pantaleon, L'Hôtel-St-Jean, Duravel.
20 Mardi.	s Félix de V.	Esclauzels, Lascabanes, St-Jean-de-Leur, Calès, Cagniac, Gramat Salviac.
21 Mercur.	P. de S. V.	Montdoumerc.
22 Jeudi.	se Cécile.	St-Céré, St-Germain.
23 Vend.	s Clément.	Catus, Concois, Anglars.
24 Samedi	s Jean de la C.	Terrout.

Lunaisons du mois de Novembre.
 N. L. le 5, à 8 h. 57 du matin.
 P. Q. le 12, à 11 h. 54 du soir.
 P. L. le 20, à 10 h. 29 du soir.
 D. Q. le 27 à 10 h. 15 du soir.
 Les jours diminuent de 1 h. 20 m.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 16 novembre.

A plusieurs personnages politiques avec lesquels il s'est entretenu hier et ce matin, le Maréchal a déclaré dans les termes les plus formels qu'il n'avait jamais songé à un coup d'Etat et qu'il n'hésiterait pas à se démettre plutôt que d'en accepter même la perspective.

Versailles, 16 novembre.

Une rencontre a eu lieu ce matin entre MM. Robert-Mitchell et Allain-Targé. Ils se sont battus à l'épée. M. Robert-Mitchel a eu le bras droit traversé.

Versailles, 16 nov., 12 h. 30 soir.

Dans une réunion des droites tenue hier, M. Bocher a dit que l'on devait éclairer le ministère sur la situation et l'engager à ne se point faire illusion sur les conséquences de la crise :

« Il s'agit a dit l'honorable sénateur, du salut de la Patrie. Une première fois, le ministère a demandé la dissolution et le Sénat la lui a accordée; depuis, le pays s'est prononcé sur le conflit qui lui a été dénoncé; il est temps de rentrer dans le véritable régime parlementaire.

« L'irresponsabilité du Maréchal étant reconnue par la Constitution, le cabinet, lui-même, doit lui conseiller de s'entendre avec les hommes modérés de la gauche et leur confier le pouvoir.»

L'honorable sénateur a ajouté ensuite que non seulement lui, mais vingt-sept de ses collègues ne voteraient pas un ordre du jour de confiance et refuseraient de se prêter à une nouvelle dissolution si on en venait à rechercher cet expédient : « Le pays, a-t-il dit, ne peut être questionné deux fois sur une question qu'il a résolue lors de la première consultation.»

Versailles, 16 novembre, 1 h. h. 10 soir.

On raconte dans les couloirs que pendant que M. d'Audiffret-Pasquier présidait hier au Sénat, M. de Parien est venu le trouver pour lui annoncer que si la Chambre votait l'enquête parlementaire, il aurait l'honneur aujourd'hui de saisir le Sénat d'une motion tendant à déclarer, que « par ce vote, la Chambre des députés a outrepassé ses droits et empiété sur les attributions du Pouvoir Exécutif et du Sénat; qu'en conséquence le Sénat invite les citoyens français à considérer comme nulle la demande qui pourrait leur être faite de déposer devant la commission d'enquête.»

M. d'Audiffret-Pasquier aurait répondu que, comme président du Sénat il s'opposerait à la discussion d'une emblable motion, parce que, à son avis, le Sénat ne devait pas intervenir dans les résolutions de la Chambre basse, du moment où elles étaient exclusivement afférentes à l'examen des questions électorales que comporte la validation ou l'invalidation des Députés.

Versailles 16 novembre, 2 h. soir.

Les bureaux ont nommé la commission d'enquête :

- 1^{er} bur. — MM. Goblet, Mercier, Le Cherbonnier.
- 2^e bur. — MM. Savary, Allain-Targé, Lavergné.
- 3^e bur. — MM. A. Grévy, Lisbonne, Laissant.
- 4^e bur. — MM. Floquet, Léon Renault, Leblond.
- 5^e bur. — MM. Lelièvre, Fréminet, Crozet.
- 6^e bur. — MM. Menard, Brisson, Perrier.
- 7^e bur. — MM. Varambon, Lur-Saluces, de Chanal.
- 8^e bur. — MM. Villain, Louis Blanc, Ferry.
- 9^e bur. — MM. Faye, Girard, Spuller.
- 10^e bur. — MM. Robert de Massy, Michaud, Turquet.
- 11^e bur. — MM. Christophle, Albert Joly, Périn.

Versailles, 16 nov., 5 h. soir.

A l'issue de la séance d'hier, une trentaine de sénateurs, appartenant au groupe des constitutionnels, se sont rendus chez M. le Président de la République et lui ont déclaré, tout en l'assurant de leurs sympathies personnelles, qu'ils ne pourraient pas suivre le cabinet dans sa politique de résistance. A la suite de cette démarche, les ministres auraient de nouveau remis leur démission au Maréchal qui l'a acceptée.

Versailles, 16 novembre, 6 h. soir.

Le Sénat vient d'annuler l'élection de M. Grandperret.

Versailles, 16 nov., 7 h. soir.

Dans les cercles politiques on considère la situation comme considérablement détendue, et l'on parle d'entente et de transactions qui pour-

raient intervenir tant en ce qui concerne les questions gouvernementales que celles s'appliquant plus particulièrement à l'enquête ordonnée par la Chambre.

ORIENT

Paris, 16 novembre, 6 h. 50, matin.

On télégraphie de Poradin, en date du 14, que l'empereur Alexandre a visité les positions de général Skobelev. L'état sanitaire des Roumains est excellent.

L'Orient annonce que les Russes ont envoyé un parlementaire à Osman-Pacha pour lui demander si, après sa défense héroïque, il ne croyait pas le moment venu de mettre un terme à la pénible position de son armée.

Osman-Pacha a répondu qu'il n'avait pas épuisé encore tous ses moyens de défense, et pas encore tout ce que l'honneur militaire exigeait.

Erzeroum, 14 novembre.

A l'aurore, les Russes ont attaqué les fortifications de Topdagh, les ont escaladées et ont pris le fort d'Azezif. Le capitaine Urchemet les repoussa à la baïonnette. Le combat dura jusqu'à onze heures du soir.

La cavalerie russe qui patrouillait dans les environs des positions ottomanes fut chassée par une vive canonnade. La population a participé à ces engagements; les pertes son sensibles. La population et les soldats étaient animés d'enthousiasme.

Le temps est mauvais; il ne cesse de neiger ou de pleuvoir.

DERNIÈRES DÉPÊCHES.

Paris, 17 nov., 2 h., soir.

L'Agence Havas publie la note suivante : Le conseil des ministres s'est réuni hier soir, à l'Elysée; la démission des ministres n'est pas douteuse; mais il se pourrait qu'elle ne devint pas officielle avant deux ou trois jours.

On attache une grande importance à la conférence qui doit avoir lieu aujourd'hui, entre les délégués des divers groupes des droites du Sénat, conférence dans laquelle on examinera, sous toutes ses faces, la nouvelle situation créée par les élections et par la divergence des deux majorités de la Chambre et du Sénat.

Le groupe constitutionnel devra particulièrement faire connaître ses vues et préciser la limite du concours que le gouvernement et les autres groupes de droite peuvent attendre de lui.

Toutes les résolutions relatives à la formation du nouveau cabinet dépendront naturellement des explications qui vont être échangées dans cette conférence.

Bourse de Paris.

Cours du 17 Novembre.

- Rente 3 p. %..... 71.65
- 4 1/2 p. %..... 99.25
- 5 p. %..... 106.75

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 16 nov	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.050 »	3.050 »
Crédit foncier.....	633 75	633 75
Orléans-Actions.....	1.033 50	1.031 25
Orléans-Obligations.....	333 50	332 25
Suez.....	697 50	695 75
Italien 5 %.....	71 70	71 50

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE CAHORS

OCTROI DE CAHORS (2^e Affiche)

Il sera précédé, le 6 décembre 1877, jour de *Jeudi*, à 2 heures du soir, en l'Hôtel-de-Ville, par le Maire, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérissur, à titre de bail à ferme, des droits de l'octroi municipal de la ville de Cahors, pour trois années, commençant le 1^{er} janvier 1878 et finissant le 31 décembre 1880.

Les droits sont établis sur les boissons et liquides, les comestibles, les combustibles, les fourrages et les matériaux de toute nature. La première mise à prix est fixée à cent quarante mille francs (140,000 fr.) en sus des charges.

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats, auront obtenu du maire, quatre jours avant l'adjudication, un certificat d'admission, sauf recours au Préfet.

Aucune personne attachée à l'administration des contributions indirectes, aux administrations civiles, aux tribunaux, ou ayant une surveillance ou juridiction quelconque sur l'administration de l'octroi, ne pourra être ni adjudicataire, ni associé de l'adjudicataire, sous peine de résiliation et de tous dommages intérêts.

Ne pourront, pareillement, être admis aux enchères ceux qui feront commerce de quelques-uns des objets compris au tarif.

Il sera donné connaissance, au Secrétariat de la Mairie, à toutes les personnes qui s'y présenteront, du cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication; il leur sera également fourni tous les renseignements qu'elles pourront désirer, tant sur le montant des produits, que sur la nature, le nombre et la quantité des objets qui ont été imposés, depuis l'établissement de l'Octroi.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation de l'autorité supérieure.

En l'Hôtel-de-Ville, à Cahors, le 2 novembre 1877.

Le Maire,
Paul CANGARDEL.

Crédit foncier de France
Prêts réalisés en numéraire.

Le Crédit Foncier fait, en numéraire jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres, des maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables ne 60 ans, moyennant une annuité, comprenant l'amortissement de 5 fr. 87 c. 0/0 pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 0/0 pour les propriétés rurales.

Les emprunts sont toujours remboursables. Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en numéraire ou en obligations foncières 5 0/0, acceptées au pair, quel qu'en soit le cours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19, rue Neuve des Capucines.

LE TOUR DU MONDE, Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 880^e livraison. (17 novembre 1877). — Texte: La conquête du Delta du Tong King. Texte inédit par M. Romanet du Cailaud; dessins inédits. — Dix dessins de Th. Weber, et A. Ferdinandus.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 239^e livraison (17 novembre 1877). — TEXTE: Le neveu de l'oncle Placide, par J. Girardin. — Une nouvelle expédition polaire. — Comment on fait vivre les plantes dans les appartements, par H. de la Blanchère. — Une aventure de chasse, par Et. Leroux. — Paris, par Charles Joliet. — Montagne rouge, par Alfred Assollant. — Les Pierres qui tombent du ciel, par Albert Lévy.

Dessins: A. Marie, Benoit, Sahib, Clerget.
Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

MERRAINS ÉTRANGERS

B. GAIARD et FILS à Bordeaux, 68, cours St-Louis, 69, cours Balguerie St-Embergte, quai de Cet; L'Avenir. Maisons à Marseille, Nîmes, pour l'importation à Trieste et Sissek (Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat au producteur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-Gros, Détail.

NOUVELE FLANELLE
En tissu maille

Cette Flanelle, après avis motivé des Conseils supérieurs de santé, vient d'être expérimentée dans les armées de terre et de mer,

et les résultats de ces expériences prolongées lui ont valu l'approbation des Commissions de l'examen.

D'autre part, les principaux Médecins des hôpitaux de Paris et de Montpellier en ont encouragé l'emploi dans leurs services, la considérant comme capable de remplir complètement le but hygiénique que poursuit la science dans l'usage des lainages, comme moyen préservatif et curatif des affections rhumatismales.

Outre son élasticité et la facilité avec laquelle elle absorbe les transpirations, ce qui relève à son porté toutes sensations désagréables, ce tissu possède une autre propriété: il n'est pas assés à cette rétraction continue, qui amène le feutrage et qui enlève conséquemment aux autres flanelles cette qualité d'absorption que les hygiénistes recherchent avant tout dans leur emploi; le vêtement conserve donc constamment son étendue dans toutes ses parties pendant le cours entier de son usage, quel que soit, d'ailleurs, le mode de nettoyage auquel on le soumette.

Cette Flanelle en tissu maille se trouve sous les formes variées de Gilets, Pantalons, Camisoles, etc. chez M. Victor Lafon rue de la Mairie à Cahors.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris.
On demande des représentants.

Pour tous les extraits et articles non-signés.
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Layton, le **LIVRET DE FAMILLE** à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

TOPIQUE DULAC
Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général,
pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 4 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC
Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées

Prix : 4 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE
dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 4 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

SULFURÉES, SODIQUES ET CALCAIQUES

EAUX-BONNES

B-Pyrénées. — Saison 15 Mai - 15 Octobre.
Rhumme, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.

Uniques contre la Phtisie pulmonaire.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

FRANC

en
TIMBRES
POSTE
pour
SIX MOIS
D'ESSAI

JOURNAL RENTIERS

le meilleur des journaux financiers, 34, rue Provence, Paris, 6^e année, paraît chaque dimanche; liste des tirages et des titres opposés; renseignements sur toutes valeurs; prix des coupons; leur paiement immédiat à 25 c. par 100 f.; achat et vente de valeurs; conseils pour placements financiers; ordres de bourse aux conditions des Agents de change; avances sur titres. Administrat^r: M. de BUCARAT, officier supérieur en retraite, officier de la Légion d'honneur.

Offre d'Agence

Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. Sanglard, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Remplacement, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharmacien, lauréat de l'Institut, 40, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies. — Envoi franco de prospectus sur demande.
Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.

ÉDITION A 2 FRANCS

VICTOR HUGO

HISTOIRE D'UN CRIME

— DÉPOSITION D'UN TÉMOIN —

PREMIÈRE JOURNÉE	DEUXIÈME JOURNÉE
LE GUET-APENS	LA LUTTE

CALMANN-LÉVY, éditeur, rue Auber, 3.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET LA TOILETTE DE PARIS.

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyablement bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. **La Toilette de Paris** ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux **couturières, modistes, lingères**, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

<p>PREMIÈRE ÉDITION.</p> <p>Comprenant par livraison mensuelle: Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure coloriée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.</p> <p style="text-align: center;">UN AN 6 FRANCS</p> <p>La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.</p> <p>Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris.</p> <p>Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.</p>	<p>DEUXIÈME ÉDITION</p> <p>Comprenant: Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.</p> <p style="text-align: center;">UN AN 12 FRANCS</p>
---	--

MALADIES de la VESSIE Guéris par le SIROP de BLAYN aux Bourgeois de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 21. et 41. CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE

RHUMES Guéris par les SIROP et PÂTE de BLAYN aux Bourgeois de Sapin et au Baume de Tolu. 1/50 la boîte.

BLAYN, ph^{ie}, 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes ph^{ies} de France et de l'étranger.

LIBRAIRIE ABEL PILON & C^{ie}
33, rue de Fleurus, à Paris.

CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition, PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS.

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE
ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES
INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE
OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.

Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains: BERTHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLÉMENTI; doigtée par Moscheles, soit 11 volumes grand format. Prix..... 30 fr.

Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

LE TÉLÉGRAPHE

SEUL JOURNAL

QUOTIDIEN PARISIEN DE 7 h. DU SOIR, EXPÉDIÉ PAR LES TRAINS RAPIDES

Publie 24 heures avant les autres journaux de Paris:

Le Compte-rendu des séances du jour des deux Chambres. Les dernières Nouvelles politiques. Les informations parisiennes. Le cours de 5 h. 30 de la Bourse de Londres.

L'intérêt que les lecteurs portent aux séances de la nouvelle Chambre rend le **TÉLÉGRAPHE** un journal indispensable.

On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5, et chez tous les libraires

4 mois, 4 fr.; — 3 mois, 12 fr.; — 6 mois, 24 fr.; — 1 an, 48 fr. — Un numéro 15 c.